Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 8

Artikel: L'organisation syndicale au Japon
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383425

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En secours de maladie, il a été dépensé fr. 5,609,572.90; pour grèves et lock-outs fr. 13,013,715.60. Une preuve qu'une solide organisation avec de nombreux services de secours est loin d'émousser la combattivité des ouvriers mais qu'elle la renforce plutôt.

Sur 366 conflits suivis de cessation de travail, 203 se sont terminés par un succès; 84 par un échec et 69 par une transaction. En outre, 42 autres conflits ont pu se terminer sans cessation de travail soit: 37 avec succès, 1 par un échec et 4 par une transaction.

La propagande communiste, nous l'avons vu, n'a pu gêner au développement des syndicats belges, or, malgré les attaques qui leur venaient de ce côté, les organisations syndicales et politiques ont fourni un admirable effort en faveur des enfants affamés de Russie. La souscription faite en commun avec le parti socialiste a produit la belle somme de fr. 1,315,720.09.

La solidarité internationale des travailleurs belges a trouvé encore une autre occasion de s'exprimer d'une manière tangible en soutenant les mineurs anglais par le don d'une somme de fr. 207,745.30 et en refusant de charger le charbon destiné à l'Angleterre.

Le rapport mentionne aussi que les relations avec le parti ouvrier belge furent des plus cordiales. D'après les statuts de la Commission syndicale, deux délégués du parti siègent au Bureau de la Commission syndicale. En revanche, trois délégués de la Commission syndicale ont accès au Conseil général du parti. Chaque fois que des question d'intérêt général l'exigent, les deux comités se réunissent et examinent en commun les décisions à prendre. Les projets de loi visant des question économiques sont soumis d'abord par les députés socialistes à la Commission syndicale avant d'être déposés par eux au Parlement.

Les meilleurs rapports existent également entre les syndiqués belges et le mouvement coopératif.

Ainsi, nos amis belges, en alliant à l'idéalisme des races latines les solides qualités d'organisation de nos voisins du nord, ont su donner à leur mouvement ouvrier une cohésion et une puissance qui forcent l'admiration de ceux qui mettent leur espoir de libération économique dans l'organisation de la classe ouvrière.

L'organisation syndicale au Japon

Le délégué ouvrier à la troisième conférence internationale K. Matzumoto nous a remis cet intéressant article sur le mouvement ouvrier dans son pays:

C'est vers le fin du XIXme siècle que le mouvement du syndicat professionnel moderne a pris naissance au Japon.

Une organisation qui a contribué dans une mesure considérable au développement du mouvement est l'Association pour la promotion des syndicats professionnels (Rodo Kumiai Kisei Domei Kai) fondée en 1897.

Ayant pour but de faire de la propagande, cette association a été constituée par une douzaine d'intellectuels appuyés par des milliers d'ouvriers.

Le premier syndicat né directement de la propagande de cette dernière a été le syndicat des ouvriers métallurgistes (1897) qui se composait d'ouvriers métallurgistes de plusieurs ateliers aux environs de Tokio.

Quoique le premier but en ait été le secours mutuel ainsi que la médiation dans les différends professionnels, l'association s'est faite, grâce à l'accroissement rapide de ses membres (on comptait 5400 membres en 1900) de plus en plus militante contre les patrons, mais l'échec subi à la suite du différend qui s'est produit dans la même année, a abouti à un coup très grave pour cette jeune organisation, ayant pour résultat la diminution subite de ses membres.

D'autres syndicats fondés grâce à l'activité de cette organisation ont réuni les conducteurs de locomotives, chauffeurs et imprimeurs.

La première étape du trouble dans le travail a atteint son point culminant en 1898—1899. Jusqu'en 1899, le différend a semblé se terminer en faveur des ouvriers, mais au cours de 1900 un changement soudain est survenu.

Non seulement la dépression industrielle et commerciale a affecté le mouvement d'une façon sérieuse, mais les classes dirigeantes, effrayées par le flot montant de la révolte de la masse des ouvriers, coupa court aux grèves par des mesures législatives — à savoir: le règlement de police promulgué en 1900 qui est encore en vigueur.

Suivant l'article 17 de ce règlement, toutes les actions d'instigation ou d'agitation qui entraîneront les grèves sont punies (emprisonnement d'un à six mois).

Il n'y a aucun doute que le règlement interdise directement le recours aux grèves aussi bien que le mouvement organisé des classes ouvrières.

Le résultat n'était pas difficile à prévoir, dans un bref délai, presque toutes les organisations syndicales bien connues ont cessé d'exister les unes après les autres. Ainsi s'est terminée la première histoire du mouvement syndical au Japon.

Pendant une dizaine d'années, le mouvement en masse des ouvriers industriels s'est à peine manifesté jusqu'e n1912 où le Yuai Kai a été établi.

Une nouvelle aurore a point dans le domaine du travail, grâce au mouvement de réforme sociale, aboutissant à la formation, par M. Bunji Suzuki (président) et quelques ouvriers, de l'Yuai Kai (août 1912).

Cette association a pour but principal l'éducation des ouvriers. Au cours des premières années de son existence, l'Yuai Kai n'a fait que d'instruire ses membres des réformes sociales et d'arbitrer les cas de différends industriels.

Les classes ouvrières ont cependant commencé à se joindre à cette association.

De simples travailleurs, parmi les membres, ont organisé des sections dans leurs ateliers et ont joué partout un rôle prépondérant au cours des grèves et dans l'agitation. Ainsi, en 1917, l'Yuai Kai comptait 27,000 ouvriers et ouvrières, répartis en 100 sections dans le pays.

Toutefois, ce developpement cantinuel de l'Yuai Kai s'est heurté à une opposition violente de la part des patrons et le nombre de ses membres a brusquement commencé à décroître (en 1918, on en comptait 16,000).

D'autre part, il conviendrait de mentionner ici le Sinyu Kai ou la Société fraternelle des imprimeurs, fondée en 1916.

Pourvue d'une politique exclusive, c'était au début une union de caractère purement technique, et dont les membres étaient ceux qui composaient en caractères européens et travaillaient dans des imprimeries de Tokio. Mais bientôt après, elle a ouvert sa porte à toutes les catégories d'ouvriers appartenant à la même industrie, et en 1917, on comptait 700 membres.

Le Sinyu Kai était dirigé par un certain nombre de travailleurs socialistes et se ralliait à la politique militante dirigée contre les patrons.

Sans parler de l'effet funeste du règlement sus-mentionné tendant à étouffer le mouvement syndical, le développement du mouvement des syndicats professionnels au Japon doit sa lenteur au fait:

1. que presque 60 % de la population s'occupe d'agriculture et de semi-agriculture;
2. que les métiers et les industriels de peu d'importance y prédominent;

3. qu'il y a énormément de femmes ouvrières principalement employées dans l'industrie textile (le sexe féminin constitue la moitié du personnel de fabrique).

Mais, pendant et après la guerre, surtout dans les années 1919 et 1920, de grands progrès ont été effectués dans les organisations du travail, dus au développement extraordinaire de l'industrie, à l'augmentation du nombre d'ouvriers industriels, à la hausse épouvantable des denrées et à l'influence de ferments révolutionnaires en Russie comme partout en Europe.

En même temps que les syndicats ont augmenté de nombre, ils se sont réunis dans un but commun et cette tendance s'est dessinée d'une manière remarquable pendant les années 1919 et 1920. L'Yuai Kai ainsi que le Sinyu Kai sont entrés dans une nouvelle phase de leur existence pendant que beaucoup d'autres syndicats se sont formés et se sont étendus jusqu'aux villes moins industrielles et aux ouvriers moins adroits.

Après la démonstration du premier mai, qui a eu lieu pour la première fois à Tokio en 1920, une Fédération des Unions ouvrières, Rodo Kumiai Domei Kai y compris les syndicats les plus importants dirigés par l'Yai Kai et le Sinyu Kai, a vu le jour en tont qu'organisation permanente. A l'instigation du comité occidental de l'Yuai Kai, en décembre 1920, une organisation semblable a été formée par 14 unions à Osaka, sous le nom de Fédération occidentale des syndicats professionnels.

En juillet de cette année, une grande fusion s'est effectuée dans l'industrie minière et trois grandes organisation: la section des mineurs de l'Yuai Kai, la Fédération des mineurs japonais et l'Union nationale des Mineurs ont été fondues en une seule unité, qui s'appelle Fédération générale des mineurs japonais, et qui est directement affiliée à l'Yuai Kai. En mai 1921, sur 48 unions de marins existant au Japon, 22, en comprenant la section des marins de l'Yuai Kai et de quelques autres associations, se sont réunies sous le nom d'Union des marins japonais.

Il est très difficile de savoir le nombre actuel des syndicats et le nombre de leurs membres, mais d'après les renseignements de la presse concernant les résultats de récentes investigations du Gouvernement, il existerait 273 unions comptant en tout 110,688 membres.

Les assemblées de délégués

Cheminots. La troisième assemblée de délégués de la Fédération suisse des cheminots s'est tenue les 17 et 18 juillet à Berne, sous la présidence du sous-chef de gare Hauenstein, de Zurich. Le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes furent adoptés à l'unanimité. Une proposition Zeli (Tessin), d'introduire un autre système de cotisations, fut repoussée. Une proposition Scheuer, de réduire les jetons de présence, et une autre de Stauber, de réduire le nombre des délégués, subirent le même sort. Le camarade Beck (Berne), fut confirmé au poste de président de la fédération, et le camarade Zéli nommé définitivement secrétaire de la fédération pour le canton du Tessin. Le budget fut adopté à l'unanimité et la cotisation fixée à 16 fr. Pour des raisons financières, le projet d'achat d'un sanatorium pour tuberculeux, fut repoussé, mais la question reste cependant à l'étude.

Le rapport du secrétaire général Bratschi, sur la situation syndicale, s'étendit surtout sur la réorganisation des chemins de fer fédéraux, la question de la durée du travail, la nouvelle loi sur les traitements, les allocations de renchérissement et la loi Häberlin. Dans un nouveau discours, le même orateur déclara que la fédération s'opposerait par tous les moyens à une diminution des salaires prématurée et injustifiée. Dans la discussion qui suivit cet exposé, des délégués de toutes les catégories du personnel y prirent part. L'attitude des autorités fédératives fut unanimement appuyée. L'opinion unanime faisait ressortir la volonté bien arrêtée d'obtenir des conditions de travail raisonnables. A l'unanimité l'assemblée adopta une résolution s'opposant à toute augmentation de la durée du travail et déclinant toute responsabilité pour les baisses de salaire décidées par la Confédération. La même résolution demande la mise en vigueur immédiate de la nouvelle loi sur les traitements.

Ouvriers sur bois. C'est à Zurich, à la mi-juin, que se réunirent les délégués de la Fédération des ouvriers sur bois. Le président de la fédération, Halmer, souhaita la bienvenue aux délégués. Les rapports furent adoptés après quelques courtes remarques. Dans l'assemblée des délégués, des membres de la caisse de maladie, qui suivit immédiatement, la dissolution de la caisse-maladie des femmes fut adoptée à une grande majorité. Cette institution fut créée dans le but d'intéresser les femmes aux buts du syndicat, mais n'a pas répondu à cette espérance.

Le secrétaire Reichmann rapporta sur la question de la baisse des salaires et sur celle de la prolongation de la durée du travail. La discussion donna aux délégués l'occasion de se prononcer sur ces questions et sur l'arrangement accepté récemment pour mettre fin au lock-out des ouvriers sur bois. Tous les orateurs soulignèrent l'importance de cette lutte et souscrivirent en général aux dispositions prises par le comité central.

Le congrès aborda ensuite les propositions concernant la revision des statuts. Les secours de représailles et d'emprisonnement devront comporter à l'avenir le 50 % du salaire. Les journaux de la nouvelle fédération unifiée, bois et bâtiment, paraîtront, l'un en allemand, l'autre en français et italien. Les statuts de la nouvelle fédération furent finalement adoptés sans grandes modifications. La nomination des secrétaires fut faite dans le sens convenu. Le congrès fut ensuite clôturé par le président, par un discours où il dédia quelques paroles à la fédération du bois qui disparaît, et où il souhaita longue vie à la nouvelle fédération unifiée du bois et du bâtiment.

Ouvriers du textile. Les 17 et 18 juin se réunissaient, à Bâle, les délégués de la Fédération suisse du textile pour prendre position sur différentes questions litigieuses. Le rapport et les comptes de 1920 et 1921 furent adoptés. Les communistes y trouvèrent une cuisante défaite. Après une longue discussion le congrès adopta, par 96 voix contre 15, les propositions de la commission paritaire au sujet de la tactique et directives syndicales. A la même majorité, il adoptait les propositions déclarant préjudiciables à l'organisation la création de fractions et de noyaux dans la fédération.

Le congrès créa un fonds de crise pour les membres nécessiteux, une ristourne sur les cotisations payées de 5 % aux caisses de sections, ainsi qu'une augmentation des secours de chômage.

Le siège de la fédération fut fixé à Zurich. Le comité central a été désigné à nouveau; il se composera dorénavant des secrétaires et de 7 représentants pris à Zurich et dans les sections environnantes. Les camarades Marti et Moser furent confirmés dans leurs fonctions de président et caissier de la fédération. La commission de la fédération (comité central étendu) sera composé par des délégués des sections de Winterthour, Thalwil et Wädenswil. Tous les secrétaires centraux et régionaux ont été confirmés dans leurs fonctions.